Mission de repérage plomb

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

VNF
ECLUSE DE CHATOU
78400 CHATOU

A CADRE RÉGLEMENTAIRE ET OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX / DÉMOLITION

Ce rapport de diagnostic plomb avant travaux n'est pas un constat de risque d'exposition au plomb.

- Principes généraux de prévention énoncés à l'article L 230-2 du code du Travail
- Articles L. 4121-2 à 5, L. 4531-1 et R. 4412-59 à 65 du Code du Travail
- Loi du 31/12/93 sur les principes généraux de prévention des travailleurs
- décret d'application n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail

B ADRESSE DU BIEN

Ecluses de Chatou
78400 CHATOU

C PROPRIÉTAIRE

Nom : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE SEINE

Adresse : UTI DES BOUCLES DE LA SEINE
23 ILE DE LA LOGE
78380 BOUGIVAL

D COMMANDITAIRE DE LA MISSION

Nom : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE SEINE
Qualité :

Adresse : UTI DES BOUCLES DE LA SEINE
23 ILE DE LA LOGE
78380 BOUGIVAL

E L'APPAREIL À FLUORESCENCE X

Nom du fabricant de l'appareil : sans objet
Modèle de l'appareil : sans objet
N° de série : sans objet

Nature du radionucléide : sans objet
Date du dernier chargement de la source : sans objet
Activité de la source à cette date : sans objet

F EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° **: 189030/82741 P** Date d'intervention : **14/09/2020** Date du rapport : **30/09/2020**

Accompagnateur : **ROMAIN BRIAND**

G CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de plomb en concentration supérieure à la limite de détection de l'analyse acido soluble en laboratoire (1,5 mg/g)

H CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



ADIAG
2 rue des Mouettes
76130 MONT ST AIGNAN
Tél : 02 35 02 75 15 - Fax : 02 35 61 01 82
contact@adiag.apave.com

ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Cabinet : **ADIAG**
Nom du diagnostiqueur : **HENIN Nicolas**

Organisme d'assurance : **AXA IARD**
Police : **RC 5271124804**

Mission de repérage plomb

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX / DÉMOLITION 1
ADRESSE DU BIEN 1
PROPRIÉTAIRE 1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION 1
L'APPAREIL À FLUORESCENCE X 1
CONCLUSION 1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1
ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT 1

RAPPEL DE LA COMMANDE 3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT 3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) 3
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL 3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL 3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 5
LE BIEN OBJET DE LA MISSION 5
OCCUPATION DU BIEN 5
LISTE DES LOCAUX VISITES 5
LISTE DES LOCAUX NON VISITES 5

METHODOLOGIE EMPLOYEE 5

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X 7
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE 7

CROQUIS 8

RESULTATS DES MESURES 9

COMMENTAIRES 9

ANNEXES 10

NOTICE D'INFORMATION 10
RAPPORT D'ANALYSE DU LABORATOIRE 12
AUTRES DOCUMENTS 11
CERTIFICAT DE QUALIFICATION 28
ASSURANCE 29

1 RAPPEL DE LA COMMANDE

En application des principes généraux de prévention, le donneur d'ordre a missionné ADIAG pour réaliser un repérage plomb avant travaux.
Ce rapport n'est pas un Constat des Risques d'Exposition au Plomb.

- Périmètre de la mission :

ECLUSE DE CHATOU (78)

- Nature des travaux :

Changement de 14 échelles donnant accès au sas de l'écluse

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **HENIN Nicolas**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Wi.Cert, 16 rue Villars 57100 THIONVILLE**
Numéro de Certification de qualification : **C2019-SE02-026**
Date d'obtention : **08/07/2019**

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : **T760613** Date d'autorisation :**08/03/2016**
Nom du titulaire : **ADIAG** Expire-le :**08/03/2021**
Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **PALATINUS Thomas**

Étalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : sans objet Concentration : sans objet mg/cm²
N° NIST de l'étalon : sans objet Incertitude : sans objet mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début de mission			
En fin de mission			
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.3 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **Agence ITGA St Grégoire Bât K** Coordonnées : **Parc d'affaires - Bât. K Espace Performance 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX**
Nom du contact :

Liste des prélèvements

Référence du prélèvement	Référence PV	Matériaux	Localisation	Date d'envoi	Date de réception des résultats
P001		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Sortie échelle n°1 - Sol		
P002		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Echelle n°1 - Sol		
P003		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Sortie échelle n°2 - Sol		
P004		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Echelle n°2 - Sol		
P005		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Sortie échelle n°3 - Sol		
P006		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Echelle n°3 - Sol		
P007		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Sortie échelle n°4 - Sol		
P008		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Echelle n°4 - Sol		
P009		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE DROITE - Sortie échelle n°1 - Sol		
P010		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE DROITE - Echelle n°1 - Sol		
P011		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE DROITE - Sortie échelle n°2 - Sol		
P012		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE DROITE - Echelle n°2 - Sol		
P013		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE DROITE - Sortie échelle n°3 - Sol		
P014		Métal - Peinture	(Extérieur) RIVE DROITE - Echelle n°3 - Sol		

2.4 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Non communiquée**
Nombre de bâtiments : sans objet
Nombre de cages d'escalier : sans objet
Nombre de niveaux : sans objet

Le bien objet de la mission

Adresse : **Ecluses de Chatou**
78400 CHATOU
Type : **Ecluse**
N° lot de copropriété : **Sans objet**
Référence Cadastrale : **Non communiquée**

Bâtiment : **Ecluse**
Entrée/cage n : **Sans objet**
Étage : **Sans objet**
Situation sur palier : **Sans objet**
Destination du bâtiment :

Occupation du bien

L'occupant est :
☐ Propriétaire
☐ Locataire
☑ Sans objet, le bien est vacant

Nom de l'occupant si différent du propriétaire :
Nom :

2.5 Liste des locaux visites

Local	Étage
RIVE GAUCHE	Extérieur
RIVE DROITE	Extérieur

2.6 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Avant chaque constat, l'auteur procède au calibrage de son appareil selon les modalités fournies par le fabricant de l'appareil.

Les mesures effectuées à l'aide d'un appareil portatif type Fondis Niton (FenX ou PB200I) ou Protec (LPA-1) qui sont d'une précision égale à ± 0,05 mg/cm². Le seuil de détection limite est de 0,3 mg de plomb/cm² et le seuil haut est de 80 mg/cm².

Identification du bien objet de la mission

L'auteur identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.
Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

– chaque palier ;

– chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de chaussée.

Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …)

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

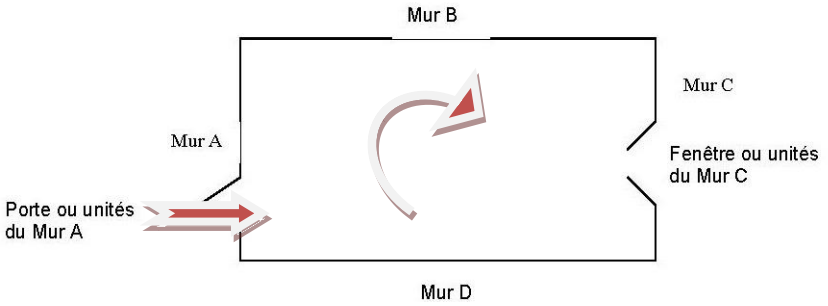
- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », … dans le sens des aiguilles d'une montre
- La zone « plafond » est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'une porte ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation si réalisée.

Chaque unité de diagnostic (porte, fenêtre, …) est associée à une « zone ».

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Une unité de diagnostic est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.



Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage ne sont pas visés par le présent rapport.

Identification des unités de diagnostic et substrat

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.) constituent des unités de diagnostic distinctes :
– les différents murs d'une même pièce ;
– des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
– les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
– des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
– une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.
Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de diagnostic :
– l'ensemble des plinthes d'un même local ;
– une porte et son huisserie dans un même local ;
– une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Dans une partie de cage d'escalier, sont aussi considérés comme unités de diagnostic distinctes :
– l'ensemble des marches ;
– l'ensemble des contremarches ;
– l'ensemble des balustres ;
– le limon ;
– la crémaillère ;

– la main courante ;
– le plafond.

Relevé des mesures :
Les résultats des mesures sont indiqués dans les tableaux suivants.

Si réalisé, référentiel d'évaluation de la dégradation :

Non visible : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;

État d'usage : présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures …) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;

Dégradé : présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Non dégradé : revêtement visible et sans dégradation

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

La concentration en plomb est exprimée en mg/cm² de support avec indication de l'incertitude de la mesure.

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la valeur nominative et éventuellement l'écart relatif (ex : 13,4 +/- 0,41).

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les peintures avec un appareil à fluorescence X. Dans ce cadre, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail pour l'application des dispositions à prendre afin de protéger les travailleurs lors des travaux de peinture, et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds.

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 « *Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb* », dans les cas suivants :

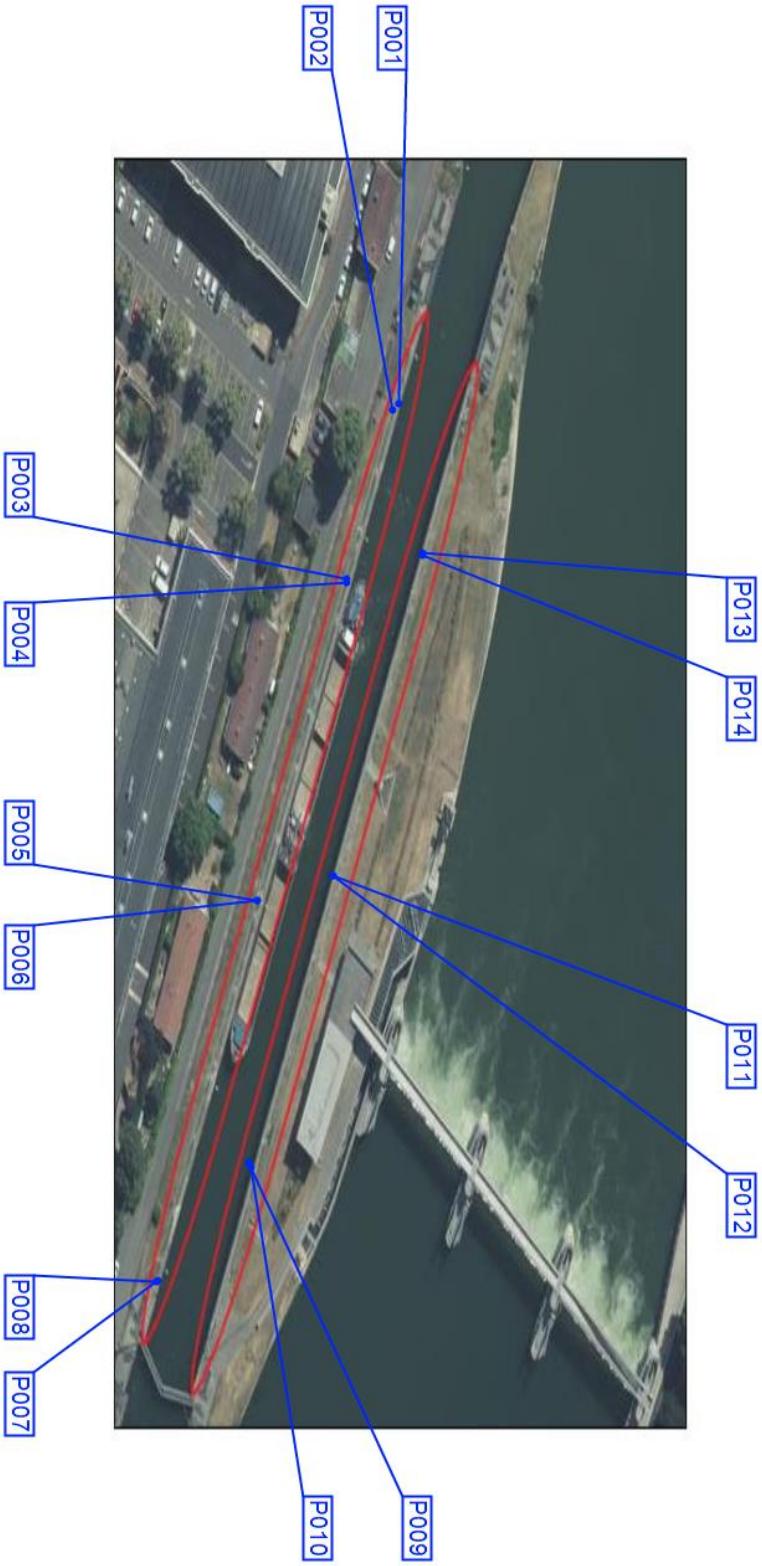
- Lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- Lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2 ;
- Lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

4 CROQUIS

ECLUSE



5 RESULTATS DES MESURES

Local : RIVE GAUCHE (Extérieur)

N°	Référence prélèvement	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm² ou mg/g)	Observations
	P002	Sol	Echelle n°1	Métal	Peinture		0,05	
	P004	Sol	Echelle n°2	Métal	Peinture		0,07	
	P006	Sol	Echelle n°3	Métal	Peinture		0,03	
	P008	Sol	Echelle n°4	Métal	Peinture		0,04	
	P001	Sol	Sortie échelle n°1	Métal	Peinture		0,04	
	P003	Sol	Sortie échelle n°2	Métal	Peinture		0,05	
	P005	Sol	Sortie échelle n°3	Métal	Peinture		0,05	
	P007	Sol	Sortie échelle n°4	Métal	Peinture		0,07	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de diagnostic	8	0	0

Local : RIVE DROITE (Extérieur)

N°	Référence prélèvement	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm² ou mg/g)	Observations
	P010	Sol	Echelle n°1	Métal	Peinture		0,03	
	P012	Sol	Echelle n°2	Métal	Peinture		0,05	
	P014	Sol	Echelle n°3	Métal	Peinture		0,03	
	P009	Sol	Sortie échelle n°1	Métal	Peinture		0,06	
	P011	Sol	Sortie échelle n°2	Métal	Peinture		0,06	
	P013	Sol	Sortie échelle n°3	Métal	Peinture		0,04	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de diagnostic	6	0	0

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de diagnostic	**14**	**0**	**0**

LÉGENDE

Localisation	**HG :** en Haut à Gauche **MG :** au Milieu à Gauche **BG :** en Bas à Gauche	**HC :** en Haut au Centre **C :** au Centre **BC :** en Bas au Centre	**HD :** en Haut à Droite **MD :** au Milieu à Droite **BD :** en Bas à Droite
Nature des dégradations	**ND :** Non dégradé **EU :** État d'usage	**NV :** Non visible **D :** Dégradé	

6 COMMENTAIRES

Néant

7 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.
Deux documents vous informent :
- ce rapport vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé
L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc…). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.
L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb
Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent où se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :
- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :
- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions
- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte
- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

AUTRES DOCUMENTS

RAPPORT D'ANALYSE DU LABORATOIRE

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Document 1

ITGA
Agence de Saint-Etienne
44, rue Jean Huss
42000 Saint-Etienne
Tel. : 04 77 79 52 80
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (C).

Rapport d'essai : KSP2009-0733-001_1 **Date :** 29 septembre 2020

Client :	**ADIAG SAINT-DENIS**
Réf. commande :	189030/82741--170--253--86--124457200
Interlocuteur :	M. HENIN Nicolas
Adresse :	84 rue Charles Michels 93284 SAINT-DENIS CEDEX

ITGA :
Date de réception des échantillons : 23 septembre 2020

Site de prélèvement : Ecluses de Chatou
78400 CHATOU

Description : Matériau (x14)

Analyses demandées : Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

Observations : Prélèvements effectués par vos soins
Date de prélèvement : 14/09/2020

Saint-Etienne, le mardi 29 septembre 2020

La Technicienne d'Analyse Habilitée



Isabelle SALQUE

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P001
Emplacement	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Sortie échelle n°1 - Sol Métal - Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P001
Prise d'essai			mg	112,7
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P001
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0444 (LQ) (1)

REMARQUES

(1) La quantité d'échantillon est insuffisante pour être conservée en vue d'une analyse ultérieure.
- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P002
Emplacement	(Extérieur) RIVE GAUCHE - échelle n°1 - Sol Métal - Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P002
Prise d'essai			mg	92,3
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P002
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0542 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P003
Emplacement	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Sortie échelle n°2 - Sol Métal - Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P003
Prise d'essai			mg	99,7
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P003
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0502 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P004
Emplacement	(Extérieur) RIVE GAUCHE - échelle n°2 - Sol Métal - Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P004
Prise d'essai			mg	71,4
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P004
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0701 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P005
Emplacement	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Sortie échelle n°3 - Sol Métal - Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P005
Prise d'essai			mg	108,1
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P005
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0463 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P006
Emplacement	(Extérieur) RIVE GAUCHE - échelle n°3- Sol Métal - peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P006
Prise d'essai			mg	154,4
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P006
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0324 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P007
Emplacement	(Extérieur) RIVE GAUCHE - Sortie échelle n°4 - Sol Métal - peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P007
Prise d'essai			mg	71,5
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P007
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0700 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P008
Emplacement	(Extérieur) RIVE GAUCHE - échelle n°4 - Sol Métal - peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P008
Prise d'essai			mg	147,2
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	6,0 ± 1,0

CONCENTRATION		P008
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	0,0408 ± 0,0065

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P009
Emplacement	(Extérieur) RIVE DROITE - Sortie échelle n°1 - Sol Métal -Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P009
Prise d'essai			mg	85,3
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P009
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0587 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P010
Emplacement	(Extérieur) RIVE DROITE - échelle n°1 - Sol Métal - Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P010
Prise d'essai			mg	145,6
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P010
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0344 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P011
Emplacement	(Extérieur) RIVE DROITE - Sortie échelle n°2- Sol Métal - peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P011
Prise d'essai			mg	91
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P011
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0550 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P012
Emplacement	(Extérieur) RIVE DROITE - échelle n°2 - Sol Métal - Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P012
Prise d'essai			mg	110
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P012
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0455 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P013
Emplacement	(Extérieur) RIVE DROITE - Sortie échelle n°3 - Sol Métal - Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P013
Prise d'essai			mg	130,5
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P013
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0384 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

Rapport d'essai	KSP2009-0733-001_1	29/09/2020

Concentration en Plomb Acido-soluble (revêtement)

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : NF X 46-031 (Prép) - Méthode interne selon NF EN ISO 11885
Support de prélèvement : Matériau (revêtement)
Méthode de préparation : Extraction aux ultrasons (HCl 0,07 N) 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique : ICP- AES

PRÉLÈVEMENT

	P014
Emplacement	(Extérieur) RIVE DROITE - échelle n°3 - Sol Métal - Peinture

RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		P014
Prise d'essai			mg	196,3
Plomb Acido-soluble(C)	5,0	16%	µg	< 5,00 (LQ)

CONCENTRATION		P014
Plomb Acido-soluble(C)	mg/g	< 0,0255 (LQ)

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 28/09/2020
- Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 82 83 68 82 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Numéro d'accréditation
4-0598
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WI.CERT
« CERTIFICATION DE COMPETENCES

«Version 06»

Décerné à : **Nicolas HENIN** Sous le numéro : **C2019-SE02-026**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE **(SANS MENTION)**	**Du 08/07/2019 Au 07/07/2024**
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE **(MENTION)**	**X**
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	**Du 08/07/2019 Au 07/07/2024**
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	**Du 07/04/2019 Au 06/04/2024**
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	**Du 08/07/2019 Au 07/07/2024**
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS **(SANS MENTION)**	**Du 07/04/2019 Au 06/04/2024**
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS **(MENTION)**	**Du 06/04/2020 Au 06/04/2024**
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	**Du 08/07/2019 Au 07/07/2024**
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	**X**

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis;
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 25 mars 2019.

Délivré à Thionville, le 06/04/2020
Par WI.CERT
Responsable de certification

WI.CERT
16 RUE DE VILLARS
57100 THIONVILLE

Wi.Cert - 16, rue Villars- 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com;
SARL au capital de 7500 Euros – RCS de Thionville – *Code* APE / *NAF*, 7120B N°SIRET 82885893600010

ASSURANCE

Contrat RC n° 5271124804 1/2

AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. – Grands Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313, Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, agissant en qualité d'apériteur en coassurance à 60% avec GENERALI, atteste par la présente que l'assuré :

APAVE
191 rue Vaugirard
75015 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de **APAVE DEVELOPPEMENT et sa filiale ADIAG SA**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° **5271124804**, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- laboratoires d'analyses (non médicales)
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

Contrat RC n° 5271124804 2/2

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus *Sans pouvoir excéder pour :*	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada *sous-limités :* c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	5 000 000 € par année d'assurance 1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

***Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2020 au 31/12/2020** inclus sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 05/12/2019
Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :

COURTIER EN ASSURANCES
Adresse postale :
12, rue de Kerogan - CS 44012
29334 QUIMPER cedex
Tél. 0 820 260 [illegible] (0,118 TTC/mn) Fax 0 820 209 242
contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr

FIN DU RAPPORT